



Rapporteuse : Annick Guyénot

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les CPIER¹ ont pour objectif de créer des conditions de mobilisation du capital social et de l'investissement, privé (individuel et entrepreneurial) ou public, adaptées aux spécificités des territoires de massif. Ce sont des outils opérationnels d'investissement au regard d'enjeux économiques et environnementaux propres à chaque massif. Le projet de CPIER Massif du Jura 2021-2027 se propose de relever 4 défis déclinés en 13 axes d'interventions visant à répondre aux enjeux de préservation de l'environnement et des paysages, au renforcement de l'économie avec et pour ses habitants, à l'amélioration de l'attrait et de la qualité de vie sur le massif ainsi qu'à l'ouverture aux coopérations, dans le contexte transversal d'adaptation au changement climatique.

Avis du CESER

L'intervention totale pour ce massif dans le cadre du CPIER est de 68 736 667€ dont 23 165 000€ du Conseil régional (33%) sur 7 ans. Pour mémoire, l'enveloppe État-Région prévue pour 2015-2020 était de 29M€. Le CESER note avec satisfaction la très nette augmentation des crédits par rapport à la génération précédente sous l'impulsion de l'État au travers notamment de son Plan Avenir Montagne (PAM) intégré au CPIER. Partenaire du PAM aux côtés de l'État, les crédits régionaux passent eux-mêmes de 12 000 000€ sur 2015-2020 à 23 165 000€.

Le CESER rappelle que ce CPIER doit s'articuler avec l'axe interrégional Massif du Jura du projet de PO FEDER², programme dont a été saisi le CESER et dont l'avis est présenté à cette même assemblée. En effet, la priorité 6 "Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura" s'appuie sur la stratégie s'appliquant à l'ensemble du territoire du massif du Jura portée par la convention de massif du Jura et ce CPIER 2021-2027.

Même s'ils s'inscrivent en très forte continuité avec les 4 axes du précédent CPIER 2015-2020, le CESER salue la qualité du contrat présenté au travers d'axes thématiques toujours particulièrement bien ciblés pour répondre aux enjeux de ce massif, à savoir :

- DEFI 1 - Préserver et valoriser l'environnement, la biodiversité, et les paysages du massif
- DEFI 2 - Renforcer l'économie du massif avec et pour ses habitants
- DEFI 3 - Favoriser l'attractivité et la qualité de vie dans la Jura
- DEFI 4 - Inscrire le territoire dans des dynamiques d'échange et de partenariat

En effet, ces axes permettent d'agir en totale transversalité sur l'ensemble des trois piliers du développement durable : l'économie, l'environnement et le social. Le CESER souligne donc que, au-delà des thématiques environnementales (biodiversité, eau...), nombres de thématiques pourront faire l'objet d'actions et de projets dans ce CPIER : transition énergétique, numérique, mobilités, égalité entre les femmes et les hommes, tourisme, habitat, agriculture, sport, santé, structuration de filières économiques, culture & patrimoine...

Concernant le DEFI 1 sur lequel un regard plus particulier a été porté, le CESER retient au titre des exemples d'actions identifiées à ce jour :

- Des études sur les ressources biodiversité et alpage, le bois (quantitative, qualitative).
- Des actions de sensibilisation et/ou de formation sur les enjeux de l'eau auprès des élus, de la population et des entreprises.
- La réalisation de suivi des surfaces artificialisées et re-naturalisées.
- Les actions d'inventaire des friches et de bâtis vacants à recycler ou recyclables sur le Massif.

(1) Contrat de plan interrégional État-Région.

(2) Programme opérationnel Fonds européen de développement régional.

- L'accompagnement du déploiement des plans nationaux de protection en faveur du grand tétras et du lynx.
- Le soutien aux démarches de réduction de l'impact des pratiques d'activités de pleine nature.
- Le suivi de la généralisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et mise en adéquation entre les capacités d'exploitation des ressources dans un objectif de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans les PLUI et SCOT³.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité (80 voix pour).